Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 933f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, salue l'appel de l'ONU à l'instauration d'un moratoire mondial sur les exécutions

Strasbourg, 19.12.2007 : « Le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies marque une étape importante sur la voie qui nous conduit irréversiblement vers l'abolition universelle de la peine de mort » a déclaré Terry Davis.

« La résolution appelant à l'instauration d'un moratoire mondial sur les exécutions, qui a reçu un important soutien de nombreux pays de tous les continents, a été adoptée à une écrasante majorité de 104 voix. C'est un progrès de taille depuis le dernier examen par l'ONU de la question de la peine de mort en 1999. Il ne fait aucun doute que nous avançons régulièrement vers l'éradication de cette forme de châtiment cruelle et barbare. Le Conseil de l'Europe, qui a réussi à imposer en droit l'interdiction de la peine de mort en Europe, est résolument engagé aux côtés de l'ONU et des pays abolitionnistes d'autres régions du monde pour accélérer ce processus » a-t-il conclu.

***

Depuis 1997, l'Europe est de fait un espace sans peine de mort en vertu de deux instruments juridiques du Conseil de l'Europe qui mettent la peine de mort hors la loi :

- le Protocole n° 6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, premier instrument juridiquement contraignant à prévoir l'abolition sans conditions de la peine de mort en temps de paix ;
- le Protocole n° 13 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances.

Pour plus d'informations : www.coe.int/deathpenalty

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.